FEDERATION
AUTONOME
SPP-PATS

285 avenue des Maurettes
06270 Villeneuve-Loubet

Tél : 04 93 34 81 09
Fax: 04 93 29 79 98
secretariat-autonome@orange.fr

Affiliée à la FA-FPT

Monsieur Bernard CAZENEUVE
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75008 PARIS

Villeneuve Loubet, le 17 mai 2016

Réf. : AG.FA/067-2016

Objet : Suicides au sein de nos SDIS, pratiques managériales autoritaristes

Monsieur le Ministre,

Le 11 mai dernier, notre collègue David Desmarest, sapeur-pompier professionnel du SDIS 62 tentait de mettre fin à ses jours. Trouvé dans un état grave, il succombait quelques jours plus tard (le 14 mai).

Le 12 mai, c'est au sein du SDIS 67, que les collègues de madame Sandrine Kissel, personnel administratif de l'établissement, parvenaient à déjouer son intention de se donner la mort.

Ces deux exemples font malheureusement partie d'une série macabre dans laquelle certains de nos SDIS se sont engagés depuis quelques années.

Des années que nous dénonçons des pratiques managériales autoritaristes voire despotiques qui poussent les agents à prendre des décisions irréversibles pour tenter de mettre un point final à leur souffrance au travail et à la détresse psychologique dans laquelle leur environnement professionnel les a plongé.

Lors de la dernière séance de la CNSIS, nous avons à nouveau dénoncé la politique managériale au sein du SDIS 87 dont une enquête administrative fait état d'un comportement « déplacé du DDA » et qualifiant de problématique son « mode de management ». Il est également ressorti de cette enquête « un climat peu propice, des comportements agressifs et récurrents de certains officiers, des tensions entretenus entre les cadres ». Un constat a été établi le 7 octobre 2015 mais il n'a toujours pas donné lieu à de véritables mesures, mis à part, une prise de conscience officielle de la part du politique... Les agents en souffrance attendent des actions et une véritable prise en considération de leurs situations.

Le document « Bilan et évaluation de la mise en œuvre des recommandations du rapport Pourny », récemment publié, fait le point sur le niveau de réalisation des 220 recommandations présentées il y a 10 ans.
La mise en œuvre de ces recommandations ont permis d'éviter qu'à ce jour des accidents dramatiques (5 SPP de la brigade décédés dans un feu d'appartement ou les 5 SPP du SDIS 26 fauchés par un véhicule lors d'une intervention autoroutière) ne se reproduisent. Ce passage de la culture du risque à la culture de sécurité s'est

traduit par une baisse régulière du nombre de sapeurs-pompiers décédés en intervention (hormis en 2005).
110 sapeurs-pompiers sont décédés entre 2005 et 2014 alors qu'ils étaient 182 sur la précédente décennie. Il peut ainsi être estimé que 72 vies ont été épargnées depuis la publication du « rapport POURNY ».
Lors de notre récente réunion avec l'Inspecteur de l'IDSC, nous avons demandé à ce que les suicides puissent être pris en compte. Un silence gêné a fait suite à cette proposition…

Votre calendrier ne vous permet pas de nous recevoir et vos services nous ont redirigés vers votre conseillère. Nous ne refusons pas de la rencontrer mais, sans préjuger de l'importance de votre agenda, la mort de nos collègues ne vaut-elle pas de bousculer un emploi du temps ? Il est urgent que nous puissions rétablir le dialogue et que des solutions soient trouvées. Il n'est pas acceptable que le bilan s'alourdisse encore dans les prochains mois.

Les seules actions actuelles de justice mettent aux prises des représentants syndicaux Autonomes départementaux et nationaux poursuivis pour des faits de manifestation ; rassemblements de mécontentement, à mille lieux des exactions qui agitent actuellement le territoire, visant à dénoncer l'absence de dialogue ou une opposition au représentant de l'Etat. La répression doit-elle être la seule réponse ministérielle à opposer à une organisation syndicale représentative ?

Il est grand temps de réintroduire de l'humanité dans les rapports sociaux professionnels au sein de nos établissements publics.

Nous vous demandons donc de diligenter des enquêtes au sein des SDIS dans lesquels des suicides ou des tentatives de suicides ont été enregistrés en cours de ces dix dernières années (SDIS 03, SDIS 06, SDIS 33, SDIS 45, SDIS 49, SDIS 54, SDIS 60, SDIS 62, SDIS 67…) comme au sein des SDIS qui rencontrent des déficiences managériales avérées (SDIS 10, SDIS 34, SDIS 38, SDIS 76, SDIS 87, etc.)

Dans l'attente, nous vous prions, Monsieur le Ministre, d'agréer l'expression de notre haute considération.

Le Président fédéral, André GORETTI